



MAIRIE
DE
FLEURIEU SUR SAÔNE
69250

Commune du Grand Lyon

Tél. : 04.78.91.25.34

Fax : 04.72.08.90.06

mairie.fleurieusursaone@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 24 mai 2018

Le **24 mai 2018** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Fleurieu sur Saône, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert GUIMET, Maire, en session ORDINAIRE.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GUIMET, BERRUCAZ, GUILLAUD, GOUTAUDIER, GUILLERMIN, GIRAUD, VALLAS, PROTIERE, SICHÉ, CHASSING, GUINET, *formant la majorité des membres en exercice.*

Absent(s) représenté(s) : Mme JACQUET ayant donné pouvoir à M. GUILLAUD
M. RUIZ-COLECHAR ayant donné pouvoir à Mme SICHÉ

Absent(s) excusé(s) : Mme GAIDET et M. GOYON

Monsieur BERRUCAZ a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Présentation de l'opération « Participation Citoyenne »**
- **PLUh – Avis du conseil sur le projet soumis à enquête publique**
- **Cimetière – Convention de mise à disposition lieu de recueillement**
- **Avis sur demande d'acquisition d'un terrain communal**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la précédente réunion publique qui a été transmis à tous les conseillers, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Objet : Présentation de l'opération Participation Citoyenne

Rapporteur : Madame GUINET

Mme D'ANGLEJAN, référente auprès de la Gendarmerie, présente le dispositif Participation Citoyenne qui consiste, grâce à des référents communaux, à relayer des informations auprès de la Gendarmerie (voiture suspecte, rodeurs, etc..). Ce dispositif permet une baisse significative des cambriolages.

Le conseil municipal retient l'intérêt de cette action et convient de délibérer lors de la prochaine séance pour approuver le protocole à conclure avec la Gendarmerie.

Objet : Enquête publique du projet de PLUh – Avis du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur GUILLERMIN

Le projet de PLUh de la Métropole de Lyon est soumis à enquête publique du 18 avril au 7 juin 2018.

Le dossier soumis à enquête publique contient entre autres, les avis de la DDT du Rhône et de l'AE (Autorité Environnementale). Ces avis préconisent la suppression de la zone AU du Grand Buisson de 9,45 hectares.

En outre, la municipalité souhaite compléter sa demande d'aménagement de voirie et notamment d'emplacement réservé pour élargissement de voirie.

Pour ces motifs, le conseil souhaite formuler des observations à inscrire au registre d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'OPPOSE à la suppression de la zone AU de 9,45 hectares du Grand Buisson pour les raisons suivantes :
 - La commune contribue déjà à la création d'environ 5,2 hectares de zone N sur ce PLUh
 - Par une réduction d'environ 3,4 hectares de cette zone AU du Grand Buisson
 - Par une réduction d'environ 1,8 hectares de la zone UEi2 en Tourneyrand
 - Ces terrains sont les seules réelles possibilités d'extension de la commune, et notamment pour des logements aidés. En outre, les propriétaires de ces terrains ont payé des droits de succession fondés sur leur valeur potentiellement constructible.
- DEMANDE la création d'un emplacement réservé pour élargissement de voirie sur la montée de Champ Blanc (parcelles AC 40 et 88 sur Fleurieu et parcelle AL50 sur Montanay). Cet E.R. est nécessaire pour permettre les croisements de véhicules sur cette portion de la voirie, notamment en vue de la création de d'une vingtaine de logements sociaux sur les parcelles voisines.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'inscrire ces observations au registre d'enquête publique et de les notifier à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon.

Objet : Cimetière – Mise à disposition d'espaces de recueillement

Rapporteur : Monsieur GUIMET

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été questionné sur la possibilité de disposer d'un espace de recueillement au cimetière. Cet espace permettrait aux familles dont les conjoints ou parents sont inhumés dans d'autres régions de disposer d'un lieu de recueillement plus proche de leur domicile.

A cet effet, il est proposé d'autoriser la conclusion de conventions de mise à disposition d'espaces de recueillement au cimetière, aux conditions suivantes :

- Lieux concernés : Espaces provisoirement non utilisés dans le cimetière
- Utilisations non-autorisées : Pas d'inhumation possible, pas de dépôt d'urne
- Utilisation autorisée : Pose d'une plaque funéraire et d'un pot de fleurs maximum
- Durée de l'autorisation : Convention précaire d'un an, renouvelable tacitement
- Tarif : 15 euros par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure les conventions telles que présentées ci-dessus.
- DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal – article 70323.

Objet : Avis sur proposition d'acquisition de la parcelle communale AN 175

Rapporteur : Monsieur GUILLERMIN

Il est rappelé au conseil municipal la demande de Monsieur René COMTE qui souhaite acquérir des terrains situés au lieu-dit Tourneyrand. Parmi ces terrains, un seul appartient à la commune : la parcelle cadastrée AN 175.

La commission urbanisme réunie le 3 mai 2018, a étudié cette demande et a émis un avis défavorable, pour les raisons suivantes :

- Cette parcelle, située en zone naturelle et également en zone inondable, a été acquise en 2004. L'objectif de cette acquisition était de préserver l'intérêt général et de maîtriser ce terrain situé dans une zone à risque.

- Ces objectifs étant toujours d'actualité puisque les classements de ce terrain sont maintenus, tant au PLU qu'au PPRNi, la commune reste le meilleur garant de la préservation et de la destination de cette zone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE un avis DEFAVORABLE à la demande d'acquisition présentée par M. René COMTE.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre cette décision à l'intéressé.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Garderie du mercredi : M. GUILLAUD confirme que la commune organisera un accueil de loisirs le mercredi, à partir de la prochaine rentrée scolaire. Les sondages distribués à l'école permettent d'estimer les demandes d'inscription à une quarantaine d'enfants, répartis entre des besoins réguliers et occasionnels.

Eclairage public – Place de la Mairie : M. GIRAUD présente le projet de rénovation de l'éclairage public de la place de la mairie. L'objectif est de remplacer la vingtaine de lampadaires dont les têtes sont vétustes et de réaliser des économies d'énergie en installant des éclairages LED. L'investissement nécessaire pour ce remplacement sera amorti par l'économie réalisée sur la consommation électrique. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Le **prochain conseil municipal** est fixé le **jeudi 28 juin 2018 à 20h30**.

* * * * *

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire